

AR PREFECTURE

016-200054047-20181220-2018_12_20_1-DE
Reçu le 21/12/2018

Transport scolaire :

	Tarifs
1 ^{er} enfant	15€ par trimestre
A partir du 2 ^{ème} enfant	10€ par trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les tarifs périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2019

Pour Extrait Conforme

En Mairie, le 21 décembre 2018

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

